



## Droit du père sur un enfant

Par **chicorée**, le **15/06/2009** à **19:07**

Bonjour, rnvouilà, je me renseigne pour un ami. Il a été marié et a eu un enfant. Actuellement il est divorcé, il ne s'est pas présenté au jugement. Suite à la rupture, il est tombé dans une forte dépression (alcoolisme, tentative de suicide, graves problèmes de santé...). Cela fait 7 ans, son fils a aujourd'hui 10 ans et il souhaiterait le revoir. Il n'a pas eu de contact avec lui ni cherché à en avoir pendant ces 7 années. Mais il va beaucoup mieux à présent, a subi une cure de désintoxication et retravaille. Le problème c'est que son ex-femme refuse de rentrer en contact avec lui. Il ne s'est jamais acquitté de la pension alimentaire qu'il devait pour son fils. A t il des droits pour revoir son fils? Que peut-il faire aujourd'hui d'un point de vue légal pour pouvoir revoir son enfant? rnrnMerci.

Par **Marion2**, le **15/06/2009** à **19:53**

Bonsoir, rnrnrnIl faut qu'il saisisse le Juge aux Affaires Familiales dont dépend le domicile de l'enfant. rnrnrnEtant donné la situation, il serait préférable pour lui de se faire assister d'un avocat. rnrnrnS'il a de faibles revenus, il peut faire une demande d'Aide Juridictionnelle. Le dossier, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ, sont à retirer auprès du Greffe du Tribunal de Grande Instance. rnrnrnCordialement.

Par **chicorée**, le **16/06/2009** à **09:37**

merci beaucoup